**Le Stage en 3ème Année - Les conditions**

**Présentation des Stages**

En troisième année de Licence LEA (**Semestre 6**) et afin de valider l’obtention de son diplôme, chaque étudiant(e) doit effectuer un stage en entreprise à l’étranger. Pendant au moins 8 semaines, l’étudiant va donc s’immerger dans la langue, la culture et la vie économique d’un pays étranger. Ce stage à l’étranger sera également l’occasion pour chaque étudiant(e) de mieux comprendre la vie en entreprise dans un cadre international et d’approfondir ses connaissances, sans parler de l’enrichissement personnel procuré par cette enrichissante expérience.

**Point essentiel :**

La recherche du stage incombe exclusivement à l’étudiant(e). Cette démarche, délibérément conçue par le Département LEA, permet ainsi à chaque étudiant(e) de s’entraîner à une probable future recherche d’emploi et de s’immerger dans le monde professionnel.

**Contexte et Objectifs à respecter:**

Un stage en entreprise est une **période de formation pratique**complémentaire à la formation académique.Tout stage en entreprise fait l'objet d'une convention obligatoire entre l'entreprise, votre établissement de formation et vous-même.

Le stage a des objectifs de formation. L'étudiant sera évalué sur les compétences et connaissances qu'il aura acquises pendant le stage. La recherche d'un stage s'apparente à celle d'un emploi : il faut cibler les entreprises dont l'activité correspond aux matières étudiées, envoyer votre CV accompagné d'une lettre de motivation et souvent passer un entretien.